

POUR UN QUÉBEC QUI PROGRESSE



**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
DU QUÉBEC POUR 2011-2012**



JANVIER 2011

INTRODUCTION

Le texte qui suit expose les orientations que le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) entend présenter au ministre des Finances, Monsieur Raymond Bachand, en vue du budget pour 2011-2012.

LE CONTEXTE

Grâce aux interventions énergiques des gouvernements, l'économie québécoise a été relativement épargnée par la récession. Mais l'endettement croissant des ménages (148 % du revenu personnel disponible¹) commence à peser sur les dépenses personnelles. La fin du plan de relance fédéral ainsi que la baisse de régime dans la construction viennent aussi tempérer l'activité économique. Les difficultés persistantes de l'économie américaine, principal débouché pour les exportations québécoises, ne laissent guère présager d'amélioration sensible du commerce extérieur, du moins à court terme. Il s'ensuit que le retrait prématuré des stimulants et le virage vers une plus grande austérité budgétaire sont susceptibles d'affaiblir davantage, voire de compromettre la poursuite d'une reprise qui demeure fragile et hésitante. C'est pourquoi l'assainissement des finances publiques doit être concilié avec la nécessité de maintenir un niveau de demande globale assurant la poursuite de la reprise économique. Compte tenu de la faiblesse actuelle de la demande en provenance du secteur privé, l'intervention de l'État s'avère nécessaire pour stimuler la croissance économique, relever l'emploi, notamment en région, accroître les investissements dans les services publics et les programmes sociaux. En outre, le dernier budget a introduit une brochette de mesures de financement à caractère nettement régressif que nous souhaitons voir reconsidérées dans le prochain budget.

De 1999 à 2008, les budgets ont été à peu près équilibrés. En 2009, la combinaison des baisses d'impôts annoncées en 2008 et les incidences de la récession économique ont creusé un déficit de 4,3 milliards (1,4 % du PIB). Cette donnée a par la suite été révisée à 3,2 milliards, lors de la mise à jour du ministère des Finances à l'automne 2010.

Le budget pour 2009-2010 traçait les grandes lignes d'un cadre financier visant le retour à l'équilibre budgétaire pour 2013-2014, lequel précisait certaines mesures de dépenses et de revenus. Les mesures de dépenses consistaient à limiter, à compter de 2010, le taux de croissance des dépenses de programmes à 3,2 % plutôt que les 4,8 % observés depuis 2003, ce qui engendrerait des économies atteignant 4,4 milliards par an en 2013-2014. Les mesures de revenu annoncées étaient de trois ordres : intensifier les efforts de lutte contre l'évasion fiscale (900 millions), augmenter au 1^{er} janvier 2011 la taxe de vente du Québec (TVQ) pour faire passer le taux de 7,5 % à 8,5 % (1 265 millions), indexer tous les tarifs non indexés, sauf les services de garde, au 1^{er} janvier 2011 (195 millions).

Le gouvernement annonçait aussi son intention de suspendre temporairement l'application de la loi antidéficit, tout en fixant 2013-2014 comme échéance pour le retour à l'équilibre budgétaire :

La Loi prévoit qu'au plus tard, lors de la présentation du budget 2011-2012, le gouvernement devra établir définitivement les objectifs de déficits budgétaires décroissants pour les années 2011-2012 et 2012-2013. Une fois fixés, ces objectifs devront être respectés, tout dépassement devant être résorbé².

¹ STATISTIQUE CANADA (2010). *Comptes du bilan national, Dette des ménages sur le marché du crédit en proportion du revenu personnel disponible*, (13 décembre).

² FINANCES QUÉBEC (2010). *Plan budgétaire 2010-2011*, p. F. 9.



Le budget pour 2010-2011 a précisé ce cadre financier :

- 1) En révisant à la hausse les cibles de compressions des dépenses ;
- 2) En annonçant de nouvelles mesures de revenus ;
- 3) En réarticulant le financement de la santé dans les comptes du gouvernement ;
- 4) En annonçant des hausses additionnelles du prix de l'électricité à compter de 2014-2015 afin d'atténuer la croissance de la dette publique.

Les objectifs de croissance des dépenses de programmes ont été ramenés de 3,2 % à 2,8 % à compter de 2011. En outre, en excluant des comptes budgétaires une partie des dépenses de santé atteignant éventuellement 1,5 milliard, et dont le financement serait assumé à l'avenir à travers le nouveau Fonds de financement des services de santé, le gouvernement a réduit à 2,2 % le taux projeté de croissance des dépenses de programmes pour les trois prochaines années.

MESURES DES BUDGETS DE 2009 ET 2010	(millions \$)
Intensification des efforts pour contrer l'évitement fiscal et l'évasion fiscale	1 200
Indexation de tous les tarifs non indexés, sauf services de garde, au 1 ^{er} janvier 2011	195
Hausse (nette) de la taxe de vente du Québec de 7,5 % à 9,5 %	2 555
Instauration d'une contribution santé à compter du 1 ^{er} juillet 2010	945
Efforts de contrôle des dépenses au sein des organismes publics	530
Hausse temporaire de la taxe compensatoire des institutions financières	124
Révision du régime des droits miniers	60
Hausse du taux de la taxe sur les carburants de 1 cent le litre le 1 ^{er} avril de chaque année de 2010 à 2013	480
Autres mesures	-82
Sous -Total	6 007
Mesures à déterminer pour atteindre l'équilibre budgétaire	1 051
Compressions budgétaires	5 204
Total	12 262



NOS ORIENTATIONS

EN VUE DU PROCHAIN BUDGET, NOS ORIENTATIONS S'ORDONNENT AUTOUR DE TROIS AXES :

- LES SERVICES PUBLICS ;
- LES FINANCES PUBLIQUES ;
- LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

Nos recommandations prennent en compte les incidences de l'évolution de la situation économique, ainsi que le cadre financier tracé par le gouvernement que nous proposons d'amender à plusieurs égards.

1. REPOUSSER L'ÉCHÉANCE POUR LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire peut s'accommoder d'un échéancier plus flexible que l'horizon 2013-2014 envisagé par le gouvernement.

Le gouvernement fédéral se donne jusqu'en 2015-2016 pour rétablir l'équilibre budgétaire, et le gouvernement de l'Ontario jusqu'en 2017-2018. Dans les deux cas, ces perspectives sont sujettes à révision en fonction de l'évolution de la situation économique.



SOLDES BUDGÉTAIRES – PERSPECTIVES

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
milliards \$									
Gouvernement fédéral									
Budget de mars 2010	-53,8	-49,2	-27,6	-17,5	-8,5	-1,8	s.o.		
Mise à jour en octobre 2010	-55,6	-45,4	-29,8	-21,2	-11,5	-1,7	2,6		
Directeur parlementaire du budget		-40	-29,6	-24,5	-19,2	-14,6	-11		
Ontario	-19,3	-18,7	-17,3	-15,9	-13,3	-10,7	-7,8	-4,2	0
Québec									
Budget mars 2010	-4,3	-4,5	-2,9	-1,2	0				
Décembre 2010	-3,2	-4,6	-3,2	-1,4	0				

À 1,0 % du PIB en 2009-2010 (valeur réelle) et à 1,5 % et 1,0 % respectivement pour 2010-2011 et 2011-2012 (valeurs prévues), le déficit budgétaire du Québec est considérablement inférieur à celui du Canada (3,6 %, 2,8 % et 1,8 % respectivement). Le déficit du gouvernement de l'Ontario est de l'ordre de 3,5 % du PIB en 2010-2011, tandis que celui du gouvernement des États-Unis s'élève à 10,0 % du PIB.

La performance nettement supérieure du Québec se vérifie également pour ce qui est de la dette publique³. Selon les chiffres du ministère des Finances (qui ont été encore une fois réajustés à la hausse dans la mise à jour budgétaire de décembre 2010 à la suite de nouvelles modifications comptables), la dette brute du gouvernement (dette directe + passif net au titre des régimes de retraite) a atteint 53,8 % du PIB le 31 mars 2010 et augmentera à 55,7 % en 2012 pour diminuer par la suite à 53,1 % en 2015. Pour en mesurer l'ampleur relative, mentionnons que la dette moyenne des administrations publiques des principaux pays avancés était de 100 % du PIB en 2010 et qu'elle atteindra les 110 % en 2015, selon les prévisions du FMI⁴.

³ GILL, Louis (2010). *L'heure juste sur la dette du Québec*, (juin), Economieautrement.org, (consulté le 10 janvier 2011).

⁴ FMI (2010). *Fiscal Monitor*, (novembre), p. 17. La dette des administrations publiques comprend la dette du gouvernement central et celle des autres niveaux de gouvernement, mais elle exclut les passifs au titre des régimes de retraite.

Dans ses documents de consultation, le gouvernement indique que son premier objectif est de réduire la dette découlant des déficits cumulés, celle qui représente la « mauvaise dette » contractée pour payer les « dépenses d'épicerie ». Précisons d'abord que les estimations à ce sujet font l'objet d'un débat depuis que le gouvernement a changé ses méthodes comptables à la fin des années 1990. Mais au-delà de cet aspect, comme les budgets ont été presque équilibrés depuis 1999, sauf en 2009, l'essentiel de l'accroissement de la dette depuis une décennie ne peut être attribué à des dépenses courantes excessives.

Le gouvernement signale aussi que le niveau d'endettement du Québec entraîne un service de la dette élevé. Bien sûr, il serait préférable que le service de la dette soit moins élevé. Mais il faut mesurer les progrès accomplis. En 1997-1998, le service de la dette équivalait à 17,7 % des revenus, comparativement à 11,5 % en 2010-2011. Cette amélioration correspond à 4,9 milliards de moins en frais d'intérêts sur la dette.

La meilleure façon de réduire la dette, ou plus exactement son poids dans l'économie, c'est par la croissance économique. C'est justement pour éviter de compromettre la croissance de l'économie que nous demandons au gouvernement d'éviter les politiques budgétaires restrictives.

Outre le niveau élevé d'endettement du Québec, le vieillissement plus rapide de notre population est invoqué pour justifier le rétablissement accéléré de l'équilibre budgétaire. Mais les études⁵ sérieuses en la matière arrivent à la conclusion que le vieillissement de la population devrait entraîner une hausse de 1 % par année des dépenses de santé jusqu'aux alentours de 2026 et qu'à partir de ce moment, une ère de rajeunissement (relatif) nous attend. Il n'y a donc pas là péril en la demeure. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), le vieillissement de la population peut avoir des répercussions sur les dépenses de santé mais, à ce jour, les dépenses moyennes consacrées aux personnes âgées n'ont pas augmenté plus rapidement que celles consacrées aux autres Canadiens.

Le contexte actuel milite en faveur d'une approche plus graduelle en ce qui a trait au rétablissement de l'équilibre budgétaire, cela au regard de la fragilité de la reprise, de la nécessité du soutien de l'État à l'économie, des besoins de financement importants des services publics et des programmes sociaux, des échéanciers beaucoup plus longs des entités politiques voisines.

⁵ QUESNEL-VALLÉE, Amélie et Lee SODESTROM (2008). *Le défi démographique du vieillissement : une menace pour le financement des services de santé ?* cité dans BÉLAND, François, sous la dir. de (2008). *Le privé dans la santé. Les discours et les faits*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 46 à 68.

2. RELÈVEMENT DE L'OBJECTIF DE DÉPENSES AFIN D'ASSURER UN FINANCEMENT ADÉQUAT DES SERVICES PUBLICS ET DES PROGRAMMES SOCIAUX

Nous proposons que le gouvernement du Québec relève son objectif de croissance des dépenses de manière à assurer un financement suffisant et adéquat des services publics et des programmes sociaux. Spécifiquement, nous demandons :

- Un financement permettant le maintien et le développement des services nécessaires dans le domaine de la santé et des services sociaux de manière à rendre le système plus équitable et efficient ;
- L'établissement d'un calendrier visant à dégager des économies récurrentes de 400 millions de dollars sur le coût des médicaments défrayés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ;
- Un financement permettant le maintien et le développement des services nécessaires dans le domaine de l'éducation et de la formation de manière à ce que le Québec puisse faire face avec succès aux enjeux de l'économie du savoir ;
- Le gel des droits de scolarité à compter de 2012 ;
- L'abolition de la règle du non-remplacement d'un départ sur deux pour la fonction publique et le personnel administratif des réseaux de la santé et de l'éducation ;
- L'ajout de 22 000 nouvelles places prioritairement dans le réseau des CPE et en milieu familial.

Lors du dernier budget, en plus de donner un tour de vis additionnel aux compressions des dépenses, le gouvernement a accentué le virage fiscal vers la taxation et la tarification. Il a aussi ouvert plus grande la porte à la privatisation des services publics. L'objectif n'est pas seulement de rétablir l'équilibre budgétaire en 2013-2014, comme le proclame le plan budgétaire, mais aussi de changer la manière de prélever des revenus et d'organiser la livraison des services. Nous nous questionnons sérieusement sur ces orientations.

Le budget de mars 2010 a marqué un durcissement des objectifs de compressions des dépenses de programmes. Le budget précédent prévoyait une réduction du taux de croissance annuel des dépenses de 4,6 % en moyenne depuis 2003 à 3,2 %, et ce, jusqu'au rétablissement de l'équilibre budgétaire. Dans le budget pour 2010-2011, cet objectif a été abaissé à 2,8 % pour 2010 et à 2,2 % par la suite (en excluant le nouveau Fonds pour le financement des établissements de santé). Pourtant, la récente mise à jour de décembre 2010 indique des dépassements de 810 millions aux dépenses de programmes en 2009-2010, dont 406 millions pour la santé et 402 millions pour les créances douteuses. Cela entraîne une progression des dépenses de programmes de 5,2 % en 2009-2010. Dans sa mise à jour de décembre, le gouvernement prétend que la croissance des dépenses en 2010 sera de 2,2 %, c'est-à-dire encore moins que les 2,8 % envisagés dans le budget. Et cela, malgré des provisions de 356 millions pour refléter les nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite et sans faire d'allocation pour de possibles répercussions des dépassements de 2009-2010 sur les années subséquentes.



Pour 2011-2012, la croissance des dépenses de programmes serait du même ordre, soit 2,1 %⁶. On voit mal comment tout cela pourrait se réaliser à moins de sabrer brutalement les services à la population, déjà très fragilisés par des années de réformes et de coupes, en plus de se priver d'instruments pour faire face aux nouveaux besoins.

Nous estimons que l'objectif de dépenses de programmes inscrit dans le cadre financier du gouvernement doit être revu à la hausse.

Les mêmes besoins pressants se font sentir en ce qui a trait aux services à la petite enfance, aux personnes âgées, en matière d'investissements en éducation ainsi qu'au regard du financement public adéquat de la santé, des programmes sociaux et d'une fonction publique performante.

Faire de l'éducation une priorité nationale

Selon les indications fournies par le gouvernement dans sa mise à jour de décembre 2010, l'augmentation annuelle moyenne des dépenses en éducation au cours des sept dernières années, soit de 2003-2004 à 2010-2011, aura été de 3,6 %⁷.

Au regard des restrictions imposées à la croissance des salaires, de l'inflation, des maigres mesures de développement, de l'insuffisance des investissements, ce régime n'avait rien de particulièrement gratiné. Essentiellement, les coûts de système ont été couverts, ce qui n'est pas à dédaigner, mais on n'a pas consacré à l'éducation les ressources nécessaires à sa relance comme la situation l'exige.

Selon les données les plus récentes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le Québec traîne encore de l'arrière au chapitre de l'éducation, par rapport au reste du Canada. En 2008-2009, le Québec consacrait 164 dollars de moins par habitant que dans les autres provinces canadiennes comme dépense globale pour les commissions scolaires, les collèges et les universités⁸, soit 2 511 \$ comparativement à 2 675 \$. Au total, cela représente un écart de 1 270 millions.

C'est avec beaucoup d'inquiétude à l'égard de la mission éducative que nous voyons se déployer les projets de compressions budgétaires du gouvernement. En effet, alors que les besoins demeurent considérables, de telles perspectives laissent plutôt présager une détérioration de la qualité des services. Au rythme où le monde se transforme, les défis en matière d'éducation ne cessent de prendre de l'ampleur. C'est pourquoi nous pressons le gouvernement de reconsidérer ses projets de compressions budgétaires.

⁶ FINANCES QUÉBEC (2010). *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, (2 décembre), p. 111.

⁷ FINANCES QUÉBEC (2010). *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, (2 décembre), p. 114.

⁸ MELS (2010), *Indicateurs de l'éducation*, Édition 2010, Tableau 1.3a.



Afin de favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative, il importe de mobiliser la société. À la suite d'une vaste consultation, le personnel enseignant, professionnel et de soutien des écoles, des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes a proposé six voies de réussite pour aider les jeunes à persévérer :

- Tous ensemble pour faire de l'éducation la priorité nationale ;
- Agir tôt auprès des jeunes enfants pour s'assurer qu'ils partent du bon pied dans leur parcours scolaire ;
- Assurer les meilleures conditions d'apprentissage possible aux élèves et leur fournir les services professionnels et de soutien nécessaires à leur réussite ;
- Offrir à tous les jeunes la possibilité de faire une formation stimulante et enrichissante ;
- Valoriser la formation professionnelle ;
- Améliorer l'accessibilité à l'éducation des adultes et à la formation continue.

L'importance de fournir à tous les jeunes une éducation de qualité qui leur permettra de s'épanouir, de réussir et d'aborder l'avenir avec confiance constitue un défi que le personnel des établissements scolaires entend relever. Encore faut-il qu'il en ait les moyens.

On connaît l'importance d'offrir aux jeunes et aux adultes une solide formation de base, car elle constitue un déterminant important de la capacité d'apprendre, de participer à la poursuite de leur formation tout au long de la vie, de s'adapter aux changements et d'utiliser les nouvelles technologies. Mais il est également important d'offrir un accès à la formation professionnelle et technique aux personnes en emploi. À ce sujet, le Conseil supérieur de l'éducation a récemment publié un avis sur les services offerts aux entreprises par le réseau de l'éducation. Or, faut-il le rappeler, le personnel de l'éducation est un acteur majeur en matière de formation professionnelle et technique, tant pour les jeunes que pour les adultes. Le ministère doit fournir les moyens au réseau de l'éducation pour qu'il puisse offrir des services de qualité aux adultes en emploi ou sans emploi. Cela commence par un meilleur financement de la formation continue dans les cégeps, qui a été réduite en 1992, et qui décline depuis lors. Cela se poursuit par une offre importante et diversifiée qui permettra à la population du Québec d'avoir accès aux ressources collectives que nous nous sommes données dans le réseau de l'éducation.



Gel des droits de scolarité à compter de 2012

Dans le domaine de l'éducation, la hausse des droits de scolarité universitaire annoncée par le budget 2010 est une fausse solution aux problèmes de financement de l'enseignement supérieur qui frapperait de plein fouet les étudiantes et les étudiants les plus démunis et leur famille, tout en restreignant l'accessibilité.

Si le gouvernement québécois prend au sérieux son engagement envers l'accessibilité aux études universitaires, il doit revenir à une politique de gel des droits de scolarité. Une telle politique assurerait aussi une meilleure prévisibilité des coûts pour ce qui est des frais institutionnels obligatoires (FIO). Le gel des droits de scolarité est nécessaire pour que le Québec soit en mesure de répondre aux nombreux impératifs socio-économiques qui le confrontent. Il faut préserver l'équilibre fragile qui existe entre les différentes composantes du système d'éducation universitaire québécois, de façon à ce que ce système demeure accessible, de haute qualité et soit bien financé. Des droits de scolarité abordables sont évidemment au cœur du système universitaire québécois. Nous ne pouvons que réitérer notre opposition farouche à la volonté du gouvernement d'augmenter ces droits. Il s'agit là d'une attaque directe envers les étudiantes et les étudiants, une attaque qui met un frein au projet d'études de plusieurs personnes provenant de milieux à revenus faibles ou moyens.

Il faut à tout prix éviter d'instaurer des politiques qui réduisent l'accessibilité aux études universitaires, d'autant plus dans une économie de plus en plus fondée sur le savoir. Hors de tout doute, les droits de scolarité ont un impact important sur l'accessibilité aux études postsecondaires. Dans un monde en constante évolution où la scolarité universitaire est de plus en plus une nécessité, une politique de gel des frais de scolarité est un choix sensé et raisonnable qui s'impose.



3. OPTIMISER L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS PAR LE RECOURS ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE INTERNE

Nous tenons à préserver et à développer la gamme la plus complète de services publics en misant sur la qualité de nos ressources professionnelles. Nous sommes convaincus qu'il est possible d'optimiser l'utilisation des fonds publics par un recours plus intensif à l'expertise interne, plutôt que de confier à l'externe des fonctions de production de services (ex. : entretien des routes), de gestion (ex. : systèmes informatiques) et même de prise de décision (ex. : Agence du revenu).

Le gonflement des coûts des contrats publics de construction, les déboursés supplémentaires occasionnés par le recours excessif à la sous-traitance, à l'impartition, au recours à la main-d'œuvre indépendante (MOI), à la réalisation de projets en mode PPP et, de manière générale, la privatisation de services publics engendrent des coûts additionnels pour l'État qu'il serait possible de réduire par une meilleure utilisation de ses propres ressources humaines.

a. Fonction publique : un plan de réduction de la sous-traitance plutôt qu'un plan de réduction des effectifs

Les dépenses de sous-traitance en services professionnels dans les ministères et les organismes du gouvernement du Québec ont augmenté de près de 2 milliards de dollars entre 2003 et 2009⁹. Cela représente 2,5 fois les économies (800 millions de dollars) que le gouvernement se vante d'avoir réalisées durant la même période avec son Plan de réduction des effectifs.

Les organismes rendant des services directs à la population peinent à remplir la mission pour laquelle ils ont été créés. C'est le cas à la Régie du bâtiment du Québec où 20 000 dossiers de causes civiles sont en attente de traitement. À l'Office de la protection du consommateur du Québec, on ne parvient plus à faire appliquer la loi avec les effectifs réduits que l'on connaît depuis plusieurs années. À la Commission des normes du travail du Québec, l'application de la politique de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux a réduit les effectifs de 74 personnes en 5 ans. Trente-cinq autres postes additionnels risquent d'être abolis si le gouvernement maintient cette politique. L'internet ne peut combler cette perte d'effectifs pour que cet organisme puisse remplir sa mission efficacement. De plus, cette politique de réduction des effectifs a augmenté le recours à la sous-traitance, entraînant ainsi des coûts plus élevés pour le trésor public. Par exemple, le coût du déneigement a grimpé trois fois plus rapidement depuis 2005 sur les routes entretenues par des sous-traitants. Le ministère des Transports doit également se porter responsable des coûts indirects non prévus aux contrats signés avec les entrepreneurs privés.

Selon un échantillonnage de dix contrats de sous-traitance d'une valeur de 40 millions, le gouvernement a dû déboursier 15 millions de plus que ce que la fonction publique lui aurait coûté. Par exemple, il a payé 4,15 millions à la firme TechnoConseil pour de l'assistance aux utilisateurs et le soutien du parc d'ordinateurs alors que, pour le même nombre de jours par personne, la fonction publique aurait coûté 1,1 million de moins.



⁹ SPGQ (2010). *Le SPGQ dévoile des chiffres troublants - La réduction des effectifs de la fonction publique coûte cher aux contribuables* (7 décembre), www.spgq.qc.ca/default.aspx?page=9&NewsId=338&lang=fr-CA (Consulté le 21 décembre 2010).

Au ministère du Revenu, la firme CGI a obtenu en 2009 un contrat qui aurait coûté 9 221 450 \$ de moins au gouvernement. Dans le domaine informatique, la présence des firmes de services informatiques est telle qu'elles se retrouvent constamment en conflit d'intérêts en étant responsables de l'évaluation des besoins, fournisseuses de l'équipement recommandé et de la main-d'œuvre détenant l'expertise.

Pourtant, malgré l'explication officielle selon laquelle la sous-traitance n'est utilisée qu'en cas de manque d'expertise, des mémos internes d'organismes et de ministères mentionnent en toutes lettres que « la disponibilité réduite et les difficultés de recrutement obligent le Ministère à avoir recours à des ressources externes pour réaliser sa mission ».

Et pendant ce temps, on réduit l'effectif. Selon les banques de données du Conseil du trésor, le nombre d'assistants techniciens, d'employés de bureau et d'ouvriers de la fonction publique a été réduit de 3 008 équivalents temps complet depuis dix ans. Cela correspond à une diminution de 14 % de l'effectif de ces catégories.

Le gouvernement ne peut pas se permettre de réduire encore plus son intervention sans mettre en péril la qualité, voire l'existence, de certains services publics. Déjà, la directive gouvernementale voulant qu'on ne remplace qu'un employé sur deux qui part à la retraite, mise en place depuis six ans dans la fonction publique, a conduit à une détérioration de la qualité des services publics offerts à la population¹⁰. Lors du dernier budget, cette politique de compression de postes par attrition a été étendue au personnel administratif des réseaux de la santé et de l'éducation afin d'économiser 160 millions de dollars. Avec les futurs départs à la retraite des nombreux bébé-boumeurs, la qualité des services publics risque de se dégrader encore plus. Cette politique est en réalité l'expression d'une privatisation déguisée.

b. Santé et services sociaux : non à la main-d'œuvre indépendante (MOI)

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, le recours à des entreprises privées de placement à but lucratif a pris de plus en plus d'ampleur.

La proportion des heures travaillées faites par la main-d'œuvre indépendante infirmière dans le réseau de la santé est passée de 2,4 % en 2005-2006, à 4,1 % en 2008-2009. Les heures supplémentaires sont passées de 4,4 % à 5,3 % entre-temps. En fait, en 2009, les heures régulières des infirmières n'ont pas augmenté. Ce sont les heures travaillées par la MOI et les heures supplémentaires qui ont contribué à l'augmentation des heures totales, selon le Bulletin d'information de l'AQESSS du 4 mars 2010.

Pour l'année 2008-2009, les employeurs du réseau de la santé et des services sociaux ont acheté 10,3 millions d'heures de travail, toutes catégories d'emploi confondues, auprès d'entreprises privées de placement en soins, et ont déboursé pour ce faire plus de 367 millions de dollars pour la seule année 2008-2009. Cela concerne autant le personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires (192,9 millions), le personnel paratechnique, les services auxiliaires et les métiers (97,2 millions), le personnel administratif (45,6 millions), les techniciens et les professionnels de la santé (19,2 millions), les autres catégories de personnel (12,3 millions).

¹⁰ DUBUC, André (2010). « Fonction publique : la qualité des services souffre de l'attrition », *La Presse Affaires*, (26 novembre).



Les effets néfastes de telles pratiques sont multiples : diminution de la qualité des soins faute de bien connaître les patients et leurs besoins, problèmes liés à la sécurité et à la continuité des soins, perturbation du climat de travail, affaiblissement de la cohésion du groupe et problèmes de rétention du personnel.

Nous demandons au gouvernement de recentrer son action sur l'utilisation des ressources du secteur public.

c. Éviter les PPP : une économie substantielle

Les PPP sont généralement présentés comme une formule novatrice de partage entre les secteurs public et privé sur le plan du rôle, des responsabilités, du risque, de l'investissement et des bénéfices. Les conséquences des dépassements de coûts, des défaillances quant aux services offerts, des délais de réalisation, des ententes mal ficelées, de mauvaises planifications ou des pratiques frauduleuses de certaines entreprises incombent pourtant directement à la population.

En outre, il n'a jamais été démontré que les PPP permettent à l'État de réaliser des économies. Au contraire, les nombreux exemples de PPP réalisés à l'étranger tendent à démontrer que ces projets coûtent plus cher qu'en mode traditionnel, et ce, pour plusieurs raisons.

– Le coût du financement

Personne ne conteste le fait que le coût du financement soit beaucoup plus élevé pour le secteur privé que pour l'État, qui possède plusieurs actifs et qui ne fait pas faillite. Même l'ancien PDG de l'agence des PPP, M. Lefebvre, l'a avoué en commission parlementaire. En moyenne, on évalue que l'État est capable d'obtenir du financement à un taux d'intérêt d'environ 2 points de pourcentage plus bas que celui du secteur privé, ce qui est énorme lorsqu'on traite de projets de centaines de millions de dollars échelonnés sur 30 ans. Quand ce même M. Lefebvre avoue que le coût du financement représente à lui seul presque 25 % de la facture totale, on comprend que le secteur privé part avec une prise contre lui.

De plus, dans le contexte de la crise financière actuelle, plusieurs consortiums sont aux prises avec un problème de financement. C'est pour cette raison que le gouvernement a dû verser directement 211 millions de dollars dans le projet du Centre de recherche des Centres hospitaliers de l'Université de Montréal (CRCHUM). Ainsi, le gouvernement avance 45 % des 470 millions à Fiera-Axium pour la construction du nouvel édifice.

En outre, comment le gouvernement peut-il faire fi des mises en garde et des remontrances soumises en juin dernier par le vérificateur général, Renaud Lachance, au sujet du CHUM ? Ce dernier affirmait que les évaluations fournies au gouvernement pour retenir le PPP ne permettaient toujours pas de conclure que la formule en partenariat public-privé était plus économique qu'une réalisation en mode traditionnel par le secteur public.



- Le coût du profit

S'engager dans une entente de partenariat avec l'État sur des projets nécessitant des centaines de millions de dollars d'investissement comporte une large part de risque pour le secteur privé. En conséquence, aucune entreprise ou consortium d'entreprises ne se lancera dans une telle aventure sans s'assurer que le jeu en vaut la chandelle. Voilà une deuxième prise contre le mode PPP, puisqu'en mode traditionnel, cette part consacrée aux « profits » pourrait être réinvestie dans les services, par exemple.

d. Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées (CMS) : de 15 % à 40 % d'économies

Depuis 2006, il est possible de se faire opérer dans des minihôpitaux privés appelés Centres médicaux spécialisés (CMS). Les chirurgies initialement autorisées étaient celles spécifiquement déterminées par la loi (cataracte, remplacement hanche ou genou). Cependant, un règlement est venu élargir les interventions pouvant être offertes dans les CMS à une cinquantaine de traitements. Sous certaines conditions, la loi prévoit également la possibilité pour un centre hospitalier de s'associer à un CMS pour dispenser des services médicaux spécialisés.

C'est le cas notamment de l'Hôpital Sacré-Cœur, qui a transféré une partie de ses chirurgies dans un CMS du nom de Clinique Rockland MD. Selon l'évaluation de la direction générale de l'hôpital, il en a coûté 15 % plus cher que d'effectuer ces chirurgies à l'interne et avec son personnel. L'Agence régionale de santé de Montréal considère, quant à elle, qu'il est de 30 % à 40 % plus cher de faire affaire avec des CMS que d'utiliser les ressources du système public.

Il faut comprendre également que lorsque des complications surviennent à la suite d'une opération, la patiente ou le patient est dirigé vers l'Hôpital Sacré-Cœur et non vers la Clinique Rockland MD. Comme dans le cas des PPP, l'entreprise privée (CMS) récolte les profits sans pour autant en assumer les risques.

Et pourquoi pas des cliniques publiques ?

Plutôt que d'investir dans des cliniques privées affiliées, pourquoi ne pas miser sur des cliniques publiques ? C'est la meilleure façon d'éviter que les médecins ne privent le réseau de ressources précieuses. C'est aussi la meilleure garantie quant à la responsabilité à l'égard de la gestion et de la prestation des services. C'est moins cher à long terme.

En laboratoire comme en réadaptation et en radiologie, par exemple, la privatisation ne règle en rien les problèmes de pénurie. Elle les aggrave. Il n'existe d'ailleurs aucune preuve que le privé peut faire mieux et coûter moins cher.



4. ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER POUR DÉGAGER DES ÉCONOMIES RÉCURRENTES SUR LE COÛT DES MÉDICAMENTS ATTEIGNANT 400 MILLIONS

Nous estimons qu'un effort plus important pourrait être fait pour réduire les coûts des médicaments, une des principales composantes de la forte croissance des dépenses de santé. Déjà, le gouvernement prévoit des économies de 190 millions du fait de l'évolution de la situation en Ontario. Mais il pourrait aller chercher plus du double en déployant un ensemble de moyens visant non seulement les prix, mais aussi les pratiques de prescription de médicaments.

Par exemple, selon une étude comparative, on s'aperçoit que le nombre de prescriptions par habitant au Québec est de 44,7 % plus élevé que la moyenne canadienne. En même temps, la taille des prescriptions est de 37,4 % plus petite que la moyenne canadienne. Il en résulte un gonflement inutile des frais d'ordonnances. Cette situation s'explique par les franchises mensuelles appliquées dans le Régime public d'assurance médicaments du Québec, qui ont pour effet que les ordonnances doivent aussi l'être. L'abolition des franchises mensuelles permettrait d'avoir des tailles de prescriptions équivalentes à la moyenne canadienne, ce qui générerait des économies estimées à 144 millions¹¹, tout en allégeant le travail des pharmaciennes et pharmaciens.

Également, selon des études, les médicaments au Québec coûtent 2,3 % plus cher qu'ailleurs au Canada en raison d'un recours moins grand aux médicaments génériques. Cela s'explique par la règle de protection des brevets d'une durée de 15 ans. En moyenne, un médicament breveté aura l'exclusivité du marché pendant 13 ans. Une fois expirées les protections du brevet, les concurrents peuvent produire des médicaments génériques, qui se vendent moins cher. Or, le Québec accorde un privilège à l'industrie pharmaceutique en remboursant les médicaments brevetés à leur plein prix pendant 15 ans. Cela a été justifié historiquement par le désir d'attirer des investissements. Mais au cours du dernier quart de siècle, l'industrie pharmaceutique s'est beaucoup transformée et il n'est plus du tout évident que les raisons à l'origine de cette politique sont encore valables. Ainsi, il a été estimé que si le Québec avait fait comme les autres provinces en abrogeant ce privilège, il aurait économisé 102 millions en 2007¹².

Le cas du Lipitor, ce médicament contre le cholestérol, est fort éloquent. Selon les données fournies par IMS Health Canada, les Québécois ont consommé pour 457 millions de dollars de Lipitor en 2009. Même si le brevet expire en 2010, et que des substituts génériques sont disponibles, le gouvernement du Québec continuera à le rembourser jusqu'en juillet 2012¹³. Combien de millions pourrait-on économiser si la politique était modifiée ?

¹¹ GAGNON, Marc-André et Guillaume HÉBERT(2010). *Argumentaire économique pour un régime universel d'assurance-médicaments*, IRIS, CCPA, (septembre), p. 33.

¹² Gagnon et Hébert, 2010, p. 41.

¹³ FROMENT, Dominique (2010). « Lipitor : Québec pourrait épargner jusqu'à 225 millions de dollars par an grâce aux médicaments génériques », *Les Affaires*, (6 mars).



5. INSTAURATION D'UN RÉGIME UNIVERSEL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

Plus globalement, nous croyons que seul un régime d'assurance médicaments géré, financé et intégré au système public de santé, et encadré par une politique du médicament efficace, permettrait d'assurer un contrôle des coûts optimal et une meilleure équité.

Un régime d'assurance médicaments n'est pas seulement un moyen de rembourser les dépenses de médicaments. C'est aussi un moyen de contrôler les coûts par une évaluation pharmacoéconomique efficace des nouveaux médicaments et l'établissement d'un pouvoir de négociation face aux puissantes sociétés pharmaceutiques.

L'instauration d'un régime entièrement public d'assurance médicaments constituerait le moyen ultime de contrôle des coûts du médicament, tout en réglant les problèmes d'équité et d'accès vécus par les assurés du régime hybride actuel. Il suffit de constater les résultats obtenus dans les pays ayant instauré un tel régime universel d'assurance médicaments (France, Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande, Suède) pour s'en convaincre : les prix y sont de 24 % à 48 % moindres qu'au Québec et la croissance annuelle des coûts y est de 2 à 3 fois inférieure.

6. ABOLITION DU FONDS POUR LE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE LA CONTRIBUTION SANTÉ

Le recours au nouveau Fonds pour le financement des établissements de santé et de services sociaux est néfaste pour la gestion et la gouvernance du système de santé. Ce fonds sert essentiellement à fournir un cocon dans lequel pourront s'épanouir des modes de prélèvement différents de ceux du régime général d'imposition, plus spécifiquement des contributions d'usagers. En outre, il s'agit d'une astuce comptable qui, en excluant du périmètre budgétaire une partie du financement de la santé, contribue à réduire la transparence des opérations de l'État.

C'est pourquoi nous réclamons l'abolition de ce Fonds.

Nous estimons, cependant, que l'objectif de dégager 1,5 milliard pour le financement de la santé devrait être maintenu, tout en modifiant les modes de prélèvement et en ramenant la comptabilité au fonds consolidé du gouvernement.

Nous nous opposons vivement aux formes de prélèvement régressives introduites ou envisagées dans le dernier budget, à savoir la contribution santé et le ticket modérateur. Celles-ci pèseront davantage sur les personnes moins fortunées et celles dont la santé est plus fragile, ce qui constitue un recul social certain. Au lieu de cela, nous préconisons une autre approche.

Nous réclamons l'abolition de la contribution santé¹⁴.

¹⁴ Contribution par adulte, sauf pour les personnes à faible revenu, de 25 \$ en 2010, de 100 \$ en 2011 et de 200 \$ en 2012.



7. CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES EN PROVENANCE DES PARTICULIERS À HAUTS REVENUS ET ALLÈGEMENTS POUR LES PERSONNES À FAIBLES REVENUS

a. Introduction d'un quatrième taux d'imposition de 28 % pour les revenus imposables supérieurs à 127 000 \$, comme cela se fait au fédéral (950 millions)

S'il y a un effort de financement à faire, il est normal de demander plus à ceux qui ont plus. La table d'imposition du Québec compte trois taux, à savoir 16 % jusqu'à 38 570 \$, 20 % jusqu'à 77 140 \$ et 24 % au-delà. Nous croyons qu'à l'instar du gouvernement fédéral, il serait opportun d'appliquer un taux supérieur pour les plus hauts revenus. Ce taux pourrait être de 28 % pour les revenus imposables excédant 127 000 \$, comme dans le régime d'imposition du gouvernement fédéral.

L'introduction d'un taux d'imposition supérieur se justifie d'autant plus que la fiscalité du Québec profite de la progressivité du régime d'imposition fédéral pour réduire la sienne, cela grâce aux effets d'occultation produits par le jeu de l'abattement spécial du Québec¹⁵.

b. Taxer les biens de luxe

La Commission sur la fiscalité et le financement des services publics de 1996 avait déterminé la taxation accrue de certains biens de luxe comme un des axes qui permettrait d'obtenir une contribution fiscale équitable des contribuables à hauts revenus. Le gouvernement devrait finalement passer aux actes dans ce dossier, ce qui permettrait par ailleurs de réduire les inégalités de revenu. Plusieurs pays dans le monde, notamment les pays européens, imposent des taxes spécifiques sur les biens de luxe tels que les voitures haut de gamme, les bijoux, les parfums, les cosmétiques de marque, etc.

c. Bonification du crédit d'impôt de solidarité (150 millions)

Dans le dernier budget, le gouvernement a introduit un crédit d'impôt de solidarité regroupant le crédit d'impôt pour la taxe de vente (TVQ), le remboursement d'impôts fonciers et le crédit d'impôt pour les habitants d'un village nordique. Le nouveau crédit d'impôt, qui sera versé mensuellement à compter de juillet 2011, rejoindra 2,7 millions de ménages québécois moins fortunés. Il coûtera au gouvernement 1,4 milliard par an, soit 510 millions de plus que les crédits actuels.

C'est l'une des rares mesures du dernier budget que nous avons saluée, estimant qu'elle serait susceptible d'amortir quelque peu les impacts des hausses de taxes et de la tarification accrue.

Nous croyons qu'il faut élargir la portée de cette disposition afin de renforcer le caractère redistributif du régime fiscal. À cette fin, nous recommandons une bonification du crédit d'impôt de solidarité de l'ordre de 150 millions (11 %).



¹⁵ Du fait de l'abattement spécial du Québec de 16,5 %, lorsque le taux d'imposition du régime fédéral passe de 26 % à 29 % pour les revenus imposables supérieurs à 127 021 \$, le taux effectif d'imposition augmente de seulement 2,5 points, sans que cela soit compensé dans le régime du Québec où le taux maximum demeure inchangé à 24 %.

8. CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES EN PROVENANCE DES ENTREPRISES (950 MILLIONS)

- Redevances minières (250 millions) ;
- Resserrement des crédits d'impôt et congés fiscaux (250 millions) ;
- Impôt minimum (150 millions) ;
- Intensifier la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux (300 millions).

a. Accroître les redevances minières (250 millions)

En avril 2009, le Vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, a révélé dans son rapport annuel que 14 sociétés minières n'ont versé aucune redevance au gouvernement du Québec entre 2002 et 2008, alors qu'elles produisaient pour une valeur brute de 4,2 milliards. Les autres entreprises ont versé 259 millions, soit 1,5 % de la valeur de leur production. Cela ne couvre même pas le coût de nettoyage des sites abandonnés. En vertu de sa nouvelle politique, le gouvernement estime pouvoir accroître à 60 millions par an les redevances sur les ressources minières. Nous croyons qu'il faut viser mieux que cela.

Comme le rapporte l'Institut Fraser dans ses enquêtes annuelles, le Québec est l'une des entités politiques les plus généreuses au monde en matière d'avantages consentis pour l'exploitation minière. Avec l'appétit des pays émergents pour les matières premières, la demande de minerai québécois continuera de croître dans les années qui viennent. Il n'y a aucune raison de brader nos ressources naturelles dans le contexte actuel et il est normal que la population québécoise tire des redevances équitables de l'exploitation minière. C'est pourquoi nous recommandons que le gouvernement se donne une cible de 250 millions en droits sur l'exploitation minière d'ici 2013-2014.

b. Resserrer les divers crédits d'impôt et congés fiscaux des entreprises (250 millions)

En 2009, ces dépenses fiscales s'élèvent à 2 milliards de dollars¹⁶.

La mesure préconisée consisterait à appliquer une réduction paramétrique de 15 % sur les crédits d'impôt et les congés fiscaux dont se prévalent les entreprises, en excluant le taux réduit d'imposition pour les petites entreprises (285 millions, p. A.55), ce qui rapporterait au gouvernement environ 250 millions.

Par exemple, si après tous les calculs selon le régime fiscal en vigueur une entreprise estimait avoir droit à tel ou tel crédit d'impôt valant X millions, ce dernier serait réduit de 15 %.

Une telle mesure s'inspire des dispositions introduites par Yves Séguin dans le budget de 2003. Sans toucher aux diverses mesures, celui-ci avait réduit de 25 % le taux de l'aide fiscale sous forme de crédits d'impôt et de congés fiscaux, procurant au gouvernement 202 millions.

¹⁶ FINANCES QUÉBEC (2008). *Dépenses fiscales, Édition 2008*, p. A.38.



c. Appliquer un impôt minimum aux entreprises profitables (150 millions)

En 2004, au Québec, plus de la moitié des entreprises n'ont pas payé d'impôt sur le revenu, soit 157 188 entreprises sur 299 100. Les entreprises qui n'ont pas payé d'impôt n'étaient pas nécessairement déficitaires. En fait, ces sociétés ont réalisé un revenu net positif de 24,9 milliards. Mais elles ont pu se prévaloir de déductions totalisant 27,1 milliards, ce qui leur a évité de payer de l'impôt.

Si le gouvernement avait appliqué à ces sociétés un impôt minimum équivalant à 1,5 % de leur revenu net sur la portion des affaires faites au Québec, soit environ 40 %, il aurait recueilli quelque 150 millions.

Il existe déjà un impôt minimum pour les particuliers, appelé impôt minimum de remplacement, et un impôt minimum sur les sociétés en Ontario. Dans ce cas, le taux d'impôt minimum sur le revenu des sociétés est de 4 % du revenu rajusté de la société selon ses états financiers attribués à l'Ontario¹⁷.

d. Intensifier la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux (300 millions)

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire prévoit un accroissement des revenus tirés de l'intensification de la lutte contre l'évasion et l'évitement fiscaux qui atteindrait 1 200 millions en 2013-2014. Nous demandons de relever cet objectif à 1 500 millions, soit 300 millions de plus. Le resserrement des contrôles sur l'attribution de contrats dans l'industrie de la construction devrait faciliter l'atteinte de cet objectif.

Nous aimerions cependant avoir l'assurance que le gouvernement dirigera ses efforts contre les corporations, les financiers véreux et autres fraudeurs en cravate qui cachent leurs avoirs dans les paradis fiscaux, plutôt que de s'en prendre aux travailleuses et aux travailleurs les plus vulnérables.



¹⁷ MINISTÈRE DU REVENU DE L'ONTARIO. *Impôt minimum sur les sociétés.*

9. RÉCLAMER NOTRE DÛ AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Plusieurs dossiers à incidence financière entre Québec et Ottawa demeurent en suspens. Soulignons, plus particulièrement :

- Compensation pour la quasi-harmonisation de la taxe de vente du Québec avec la TPS ;
- Maintien d'un taux de progression de 6 % du financement de la santé au-delà de 2013-2014 ;
- Enjeux relatifs aux calculs de la péréquation¹⁸;
- Récupération auprès d'Ottawa des économies réalisées grâce à l'existence de garderies à contribution réduite ;
- Rehaussement des transferts fédéraux au titre du TCPS (enseignement supérieur et programmes sociaux) ;
- Améliorer le régime d'assurance-emploi et le soutien du revenu pour les travailleurs âgés ayant perdu leur emploi.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT

Le développement économique est une condition *sine qua non* du maintien et du développement des services publics et des programmes sociaux, pour autant que le développement économique soit conforme au principe du développement durable.

- Promotion par le gouvernement de grands projets d'investissement ;
- Virage vers une économie verte.

Les besoins en matière de développement économique sont nombreux en raison des impacts de la récession, des impératifs de développement régional, des changements en cours dans la division internationale du travail, etc. Le soutien de l'emploi doit demeurer un objectif prioritaire, notamment par un effort soutenu en matière d'éducation et de formation. Aucune composante de notre force ouvrière ne doit demeurer sous-qualifiée.

Le souci à l'égard de l'environnement doit aussi devenir une priorité qui se traduira en engagements concrets. Nous croyons que le gouvernement doit intensifier les initiatives pour développer une expertise internationale dans les produits, les techniques et les processus d'efficacité énergétique, pour développer un secteur industriel non intensif en GES et fournir un soutien plus appuyé au développement de sources d'énergie alternatives non fossiles.

Voici quelques projets existants dont le gouvernement devrait accélérer la réalisation.

¹⁸ FINANCES QUÉBEC (2010). *Plan budgétaire, 2010-2011*, p. E. 19.



a. Électrification du transport collectif

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a estimé l'impact qu'aurait l'accélération de huit projets d'électrification existants et prévus¹⁹ s'ils étaient réalisés simultanément dans le cadre d'un vaste programme d'investissement. Globalement, cela donnerait lieu à un investissement d'un peu plus de 7 milliards de dollars, à la création de 50 000 emplois et à une valeur ajoutée totale de 4,2 milliards de dollars (dont 2,3 milliards seraient versés en salaires).

b. Développement d'une filière des véhicules électriques au Québec

Le budget 2010 annonçait la création d'une filière visant le développement des véhicules électriques au Québec. Mais il faudra sans doute plus que les 166 millions de dollars que le gouvernement entend lui consacrer de 2010 à 2015, une somme qui soutient difficilement la comparaison avec les investissements des grands constructeurs automobiles. Le gouvernement devrait augmenter le financement de cette filière de façon à s'assurer que le Québec obtienne une part de ce marché en croissance.

c. Accélérer le développement du secteur éolien

Le Québec possède un potentiel éolien important. Le développement de cette filière pourrait être plus rapide si le gouvernement et Hydro-Québec s'y intéressaient vraiment. Même après la mise en place des 4 000 MW qu'Hydro-Québec s'est engagée à acheter au secteur privé d'ici 2015, l'énergie éolienne ne représentera toujours que 5 % du portefeuille énergétique du Québec.

Le gouvernement du Québec devrait planifier une accélération du développement de la filière éolienne après 2015, ce qui permettrait de diversifier la composition du portefeuille d'énergie renouvelable du Québec. Cela va dans le sens des objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES), de l'utilisation plus importante de l'électricité dans l'économie, de renforcement et de diversification du secteur manufacturier, d'augmentation des exportations d'électricité propre et de réduction de la dépendance aux combustibles fossiles.

Nous croyons aussi qu'au-delà de 2015, l'État devrait devenir le maître d'œuvre et le producteur des nouvelles capacités dans le secteur éolien.

d. Une autre gestion des ressources naturelles

Nous réitérons notre demande d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste au Québec jusqu'à l'adoption d'un cadre réglementaire et la réalisation d'études vraiment fiables concernant l'exploitation de la filière gazière.

Nous réitérons notre demande d'un moratoire sur l'exploration d'uranium et nous exigeons un vaste débat public sur le développement de la filière des matières radioactives.

¹⁹ Liste des huit projets d'électrification : trois lignes de tramway à Montréal (985 millions), réseau de tramway à Québec (1,5 milliard), système léger sur rail sur le pont Champlain (870 millions), prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (1,3 milliard), navette ferroviaire entre l'aéroport de Montréal et le centre-ville de Montréal (600 millions), électrification du réseau d'autobus de Montréal (896 millions), réseau de trolleybus de Laval (59 millions), électrification des lignes de train de banlieue de la région métropolitaine (972 millions).



e. **Reconduction des programmes RENFORT (garanties de prêts aux PME) et SERRÉ (soutien au maintien de l'emploi)**

Les programmes RENFORT et SERRÉ devraient être reconduits d'ici à ce que le rythme de la croissance économique soit satisfaisant. Ces deux programmes ont démontré leur efficacité lors de la crise financière et de la récession.

Le programme RENFORT a été mis sur pied au début de la crise économique afin de contrer les effets négatifs sur les entreprises du resserrement de crédit. Il accorde des prêts et des garanties de prêt aux entreprises dont les difficultés sont temporaires parce que liées à la récession. En raison de la profondeur de la récession, le gouvernement a fait passer de 1,2 à 2 milliards de dollars l'enveloppe totale du programme. Tout en permettant de financer les investissements et le fonds de roulement des entreprises lors de la récession, ce programme a aussi permis à plusieurs centaines d'entreprises de non seulement survivre à la crise, mais d'éviter de détruire des emplois.

Le programme de soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ) a été créé à l'initiative de la Commission des partenaires du marché du travail peu de temps après le début de la crise financière et de la récession en décembre 2008. Il a permis aux entreprises touchées par le ralentissement économique d'utiliser la réduction des heures de travail pour offrir de la formation de base ou de la formation professionnelle à leurs travailleurs. Le programme a ainsi contribué à maintenir les travailleurs en emploi et à améliorer la productivité des entreprises. Jusqu'ici, le programme a permis à près de 28 000 travailleurs de conserver leur emploi et de recevoir de la formation, et ce, dans plus de 1 000 entreprises à la suite d'octrois de 68 millions de dollars en subventions pour la formation. Il est à noter que 40 % des employeurs ont affirmé que le programme SERRÉ avait modifié positivement leur perception de la formation et que 98 % de ceux-ci ont indiqué qu'ils avaient l'intention de continuer à offrir de la formation à leurs travailleuses et leurs travailleurs dans l'avenir.



SYNTHÈSE

NOS ORIENTATIONS

En vue du prochain budget, nos orientations s'ordonnent autour de trois axes :

- Les services publics ;
- Les finances publiques ;
- Le développement économique.

1. Repousser l'échéance pour le retour à l'équilibre budgétaire

Le contexte actuel milite en faveur d'une approche plus graduelle en ce qui a trait au rétablissement de l'équilibre budgétaire, cela au regard de la fragilité de la reprise, de la nécessité du soutien de l'État à l'économie, des besoins de financement importants des services publics et des programmes sociaux, des échéanciers beaucoup plus longs des entités politiques voisines.

2. Relèvement de l'objectif de dépenses afin d'assurer un financement adéquat des services publics et des programmes sociaux

Nous proposons que le gouvernement du Québec relève son objectif de croissance des dépenses de manière à assurer un financement suffisant et adéquat des services publics et des programmes sociaux. Spécifiquement, nous demandons :

- Un financement permettant le maintien et le développement des services nécessaires dans le domaine de la santé et des services sociaux de manière à rendre le système plus équitable et efficient ;
- L'établissement d'un calendrier visant à dégager des économies récurrentes de 400 millions de dollars sur les coûts des médicaments défrayés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ;
- Un financement permettant le maintien et le développement des services nécessaires dans le domaine de l'éducation et de la formation de manière à ce que le Québec puisse faire face avec succès aux enjeux de l'économie du savoir ;
- Le gel des droits de scolarité à compter de 2012 ;
- L'abolition de la règle du non-remplacement d'un départ sur deux pour la fonction publique et le personnel administratif des réseaux de la santé et de l'éducation ;
- L'ajout de 22 000 nouvelles places prioritairement dans le réseau des CPE et en milieu familial.



3. Optimiser l'utilisation des fonds publics par le recours et le développement de l'expertise interne

- a. Fonction publique
Un plan de réduction de la sous-traitance plutôt qu'un plan de réduction des effectifs
- b. Santé et services sociaux
Non à la main-d'œuvre indépendante (MOI)
- c. Éviter les PPP
Une économie substantielle
- d. Cesser de recourir aux cliniques médicales spécialisées (CMS) :
de 15 % à 40 % d'économies

4. Établissement d'un calendrier pour dégager des économies récurrentes sur le coût des médicaments atteignant 400 millions

5. Instauration d'un régime universel d'assurance médicaments

6. Abolition du Fonds pour le financement des établissements de santé et de la contribution santé

7. Contributions additionnelles en provenance des particuliers à hauts revenus et allègements pour les personnes à faibles revenus

- a. Introduction d'un quatrième taux d'imposition de 28 % pour les revenus imposables supérieurs à 127 000 \$, comme cela se fait au fédéral (950 millions)
- b. Taxer les biens de luxe
- c. Bonification du crédit d'impôt de solidarité (150 millions)

8. Contributions additionnelles en provenance des entreprises (950 millions)

- a. Accroître les redevances minières (250 millions)
- b. Resserrer les divers crédits d'impôt et congés fiscaux des entreprises (250 millions)
- c. Appliquer un impôt minimum aux entreprises profitables (150 millions)
- d. Intensifier la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux (300 millions)



9. Réclamer notre dû au gouvernement fédéral

Plusieurs dossiers à incidence financière entre Québec et Ottawa demeurent en suspens. Soulignons, plus particulièrement :

- Compensation pour la quasi-harmonisation de la taxe de vente du Québec avec la TPS ;
- Maintien d'un taux de progression de 6 % du financement de la santé au-delà de 2013-2014 ;
- Enjeux relatifs aux calculs de la péréquation ;
- Récupération auprès d'Ottawa des économies réalisées grâce à l'existence de garderies à contribution réduite ;
- Rehaussement des transferts fédéraux au titre du TCPS (enseignement supérieur et programmes sociaux) ;
- Améliorer le régime d'assurance-emploi et le soutien du revenu pour les travailleurs âgés ayant perdu leur emploi.

10. Développement économique et environnement

Le développement économique est une condition *sine qua non* du maintien et du développement des services publics et des programmes sociaux, pour autant que le développement économique soit conforme au principe du développement durable.

- Promotion par le gouvernement de grands projets d'investissement ;
- Virage vers une économie verte.
 - a. Électrification du transport collectif
 - b. Développement d'une filière des véhicules électriques au Québec
 - c. Accélérer le développement du secteur éolien
 - d. Une autre gestion des ressources naturelles
 - e. Reconduction des programmes RENFORT (garanties de prêts aux PME) et SERRÉ (soutien au maintien de l'emploi)



www.sisp.qc.net